

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023
	Délibération N° : 20230611-01
OBJET : EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE POUR L'ACQUISITION DU BATIMENT ALBATROS	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois de novembre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCAATION : 30/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - LACROIX Charles - TENOUX Nicolas – GAUCHE Joël – ROUX Pauline – BOURCIER Florian – BOULET Philippe – AUDIER-MERLE Carine – Alexandre RENIE -

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

Philippe RIBOT a donné pouvoir à Charles LACROIX

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Nicolas CRUNCHANT

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline ROUX.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20221018-09 du 18 octobre 2022 décidant de l'acquisition par la Commune du bâtiment « L'Albatros » et des parcelles attenantes formant l'ilot de propriété cadastrée en section AC, parcelles 478 et 479, pour un montant total de 100 000 €,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des démarches entreprises pour obtenir un prêt auprès des établissements bancaires en vue du financement de cet investissement.

La Banque Populaire a présenté sa meilleure offre selon les conditions et caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition du bâtiment « L'Albatros »

Montant du capital emprunté : 100 000 €

Durée d'amortissement du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt : 4.43 % (taux nominal fixe)

Taux Effectif Global : 4.465 % (commissions d'engagement incluses)

Base de calcul : 30/360

Type d'amortissement : Echéance constante

Périodicité retenue : trimestrielle

Frais de dossier : 300.00 €

Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité actuarielle.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat de prêt correspondant avec la Banque Populaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté par 12 **voix pour**,

APPROUVE l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt avec la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes selon les conditions et caractéristiques suivantes,

Objet : Acquisition du bâtiment « L'Albatros »

Montant du capital emprunté : 100 000 €

Durée d'amortissement du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt : 4.43 % (taux nominal fixe)

Taux Effectif Global : 4.465 % (commissions d'engagement incluses)

Base de calcul : 30/360

Type d'amortissement : Echéance constante

Périodicité retenue : trimestrielle

Frais de dossier : 300.00 €

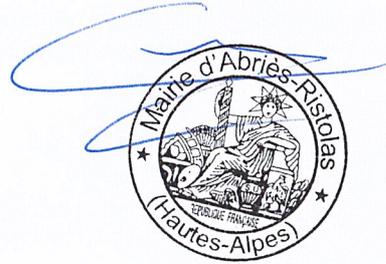
Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité actuarielle.

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 005-200083517-20231106-2023110601-DE

CONFIRME que les crédits correspondants à cet emprunt ont été inscrits au budget general 2023 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.